



ROULLET - ST-ESTEPHE

Numéro 89 - Mars 2022

FLASH INFOS MUNICIPALES



**MÊME VACCINÉS, CONTRE LE COVID19,
LA GRIPPE ET TOUS LES VIRUS DE L'HIVER,
GARDONS LE RÉFLEXE DES GESTES BARRIÈRES.**

► ÉLECTIONS 2022 / INSCRIPTIONS : CE QUI CHANGE PAR RAPPORT À 2019

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). **La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.**
 - **Élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 : inscriptions jusqu'au 4 mars 2022.**
 - **Élections législatives les 12 et 19 juin 2022 : inscriptions jusqu'au 6 mai 2022.**
 - La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.
 - L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement **par Internet** sur le site du service public : «service-public.fr» **ou en mairie** : avec présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du **Cerfa n°12669*02** de demande d'inscription.
- N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire.**

► ÉLECTIONS 2022 / PRÉSIDENTIELLES / BUREAUX DE VOTE

Par Décret no 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République, **les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 19h00** (et non 18h00 comme habituellement).

Bureaux 1, 2, 3 à Roulet (salle des fêtes) / Bureau 4 à St-Estephe (mairie).

► PROCURATIONS DE VOTE : CE QUI CHANGE À COMPTER DE JANVIER 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Ainsi, si vous savez que vous ne pourrez voter personnellement le jour d'un prochain scrutin, vous pouvez désormais donner procuration à n'importe quel électeur de confiance. Cette personne, votre mandataire, devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place, selon vos consignes. Si vous déménagez et changez de commune d'inscription sur les listes électorales, votre procuration demeurera par ailleurs valable.

Comment donner procuration ? Vous pouvez donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

- En faisant une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr. Vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité. La transmission de votre procuration à votre commune vous sera confirmée par courriel quelques minutes après la vérification de votre identité.
- En faisant une demande via un formulaire Cerfa papier dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat. Vous pouvez soit télécharger et imprimer **le formulaire CERFA n°14952*03 de demande de vote par procuration sur service-public.fr**, soit obtenir et remplir un formulaire CERFA cartonné n° 12668*03 sur place. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

Important : pour donner procuration, vous devez **renseigner le numéro national d'électeur de votre mandataire** (la personne à qui vous donnez procuration). Vous devez également renseigner **votre propre numéro national d'électeur** si vous faites une demande par Cerfa. Ce numéro est présent sur la carte électorale et peut aussi être retrouvé sur le service en ligne «Interroger votre situation électorale» disponible sur service-public.fr.

Rappel : Pour ces élections, présidentielle et législatives, la règle de droit commun suivante s'applique : **un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.**



► URGENT / RECRUTEMENT PERSONNEL :

La société ANTELES, située ZI N°3 - Rue Calmette - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, gère pour le compte de l'État l'assistance utilisateur du chèque énergie, et **recrute plus de 50 personnes dès le lundi 21 Février** ce jusque fin Mars. **Profil recherché :** Pas de diplôme ni d'expériences requises, juste un bon relationnel, un sourire et de l'aisance avec l'outil informatique. Pour toutes questions des candidats : par téléphone **07 88 69 72 29** et/ou lors d'informations collectives au sein de la société, les mardi et jeudi à 10h.

TSVP



► **PERMANENCES des élus** : Les permanences des élus auront lieu :

A St-Estèphe : une fois tous les 15 jours de 18h00 à 19h00 à la Mairie par Mme Marielle VICARD.

A Roulet : le samedi matin de 10h00 à 12h00 à la Mairie (tous les 15 jours).

• **Samedi 05 Mars 2022** : Thierry CHARBONNAUD (Agriculture / Gestion des eaux / Pêche et chasse).

• **Samedi 19 Mars 2022** : Bruno CHABOT (Urbanisme / Habitat).

► **CONSEIL MUNICIPAL** : **Mardi 8 Mars 2022 à 18h30 à la Salle du Conseil**. Public limité à 10 personnes.

► **PERMANENCE du CONCILIATEUR de JUSTICE** :

Madame **Muriel CAVARD** assurera sa permanence à la mairie de Roulet le **jeudi 10 Mars 2022 après-midi de 14h00 à 17h00**, sur RDV uniquement par mail : muriel.cavard@conciliateurdejustice.fr • **Pass vaccinal exigé** •

► **INSCRIPTIONS SCOLAIRES : Petite Section (PS) et Cours Préparatoire (CP)**

Les inscriptions scolaires pour la rentrée scolaire 2022-2023 **débuteront le 15 mars 2022 uniquement sur rendez-vous** auprès de M^{me} Pommier - Tél. : **05 45 66 67 63**.

Les pièces à fournir pour l'inscription sont :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance - un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

► **BIBLIOTHÈQUE** : Le site Internet de la bibliothèque a changé, désormais le nouveau site est: <https://www.lalpha.org>.

Ainsi vous pouvez consulter le catalogue, et réserver vos prochaines lectures qui arriveront directement dans votre bibliothèque. Un mail vous avertira dès qu'ils seront disponibles. De plus, désormais vous pouvez télécharger l'application MaBibli qui vous permettra d'effectuer ces mêmes opérations.

L'accès à la bibliothèque est ouvert à tous et **l'inscription est gratuite**. Venez vite consulter nos dernières nouveautés.

Rappel des horaires d'ouvertures : mercredi 15h à 17h30, vendredi 17h à 18h30 et samedi de 10h à 12h.

► **PASS' CHARENTE TRANSPORTS**

Pour faciliter la mobilité en milieu rural, le Département met en place le **Pass' Charente Transport**. Si vous êtes âgé(e) de 70 ans et plus, vous pouvez recevoir gratuitement un **chéquier d'une valeur de 60€** destinés à payer vos trajets auprès des services de transport à la demande et des taxis partenaires de l'opération.

Vous pouvez contacter Mme POMMIER au **05 45 66 67 63** pour vous accompagner dans cette démarche.

► **INFORMATION - Poubelle la Vie devient ALTERNATIVES**

Le magazine d'information sur la gestion des déchets « Poubelle la vie » laisse place en février à «**Alternatives**», un magazine plus complet couvrant l'ensemble de l'actualité de la prévention et des déchets en Charente.

Trois fois par an en février, juin et octobre, dans toutes les boîtes aux lettres, plus de pages, plus de conseils, plus d'interviews, de nouvelles rubriques : les «temps forts» en images, les métiers des déchets, un dossier principal, des zooms sur les initiatives locales, des infographies, des focus budgétaires, des explications sur les bonnes pratiques.

► **COMITÉ -20% DÉCHETS «J'AGIS POUR RÉDUIRE»**

PRÉVENTION - Nouvelles subventions pour moins de végétaux

Les habitants qui souhaitent réduire le volume de leurs déchets végétaux peuvent bénéficier de soutiens financiers apportés par le Comité -20% déchets : **Tous les détails en ligne sur le site Internet J'Agis pour Réduire.**

- subvention pour une prestation de broyage - subvention pour l'arrachage de haies de thuyas, lauriers ou cyprès,
- subvention à l'achat d'essences à croissance lente - subvention à l'achat de broyeurs de branches,
- subvention à l'achat de tondeuse mulching ou d'un robot de tonte ou d'un kit adaptable.

► **DATES À RETENIR** : avec application des consignes sanitaires gouvernementales en vigueur

- **Samedi 5 mars** : **LOTO** à la salle des fêtes, par l'APE de RouletSE.
- **Dimanche 6 mars** : **CONCOURS d'ATTELAGE** Plaine des Glamots par Roulet à cheval.
- **Dimanche 13 Mars** : **après-midi découverte des ARTS DU CIRQUE** en partenariat avec l'association Ludacirque à 15h00 à la salle des Fêtes, organisée par l'ACDL. Entrée gratuite.
- **Samedi 19 mars** : **SPECTACLE Grain d'Folie** à la salle des fêtes à 20h30 par le comité des fêtes.
- **Dimanche 20 mars** : **THÉ DANSANT avec Nathalie LEGAY** salle des fêtes à 14h00 par le comité des fêtes.
- **Samedi 26 mars** : **SOIRÉE IRLANDAISE (groupe DAGAN)** à 20h30 à la salle des fêtes par RSE Patrimoine.



FACEBOOK Ville de Roulet

**La seule page Facebook officielle de la commune de Roulet-St-Estèphe
N'hésitez pas à consulter et à vous abonner à la page Facebook de la ville !**

